



Discrimination prime assiduité

Par **clara888**, le **29/01/2014 à 15:09**

Bonjour,

Je suis salariée en CDI, sous la convention collective du cartonnage, dans ma société depuis le 03/09/2012.

J'ai envoyé ma lettre de démission le 07/01/2014. Mon préavis a été négocié de 1 mois soit au 07/02/2014 i.o de 2 mois comme l'indique ma convention.

1 jour avant de déposer ma démission notre PDG a annoncé devant tous les salariés (entreprise de - de 30 salariés) une prime d'assiduité en janvier 2014 pour tous les salariés pour notre participation et investissement à l'année 2013

J'ai été présente toute l'année 2013 et pourtant je suis la seule à ne pas toucher cette prime. Pourquoi?

Car je suis la seule commerciale et apparemment puisque je touche déjà un variable sur mes ventes cette prime de me concerne pas. Je pense que mon départ volontaire en ai pour quelque chose...

Existe-t-il des primes qui excluent les commerciaux. Si oui lesquelles? Celles d'assiduité en fait-elle partie? et sinon que dois-je faire?

merci pour votre réponse

Par **P.M.**, le **29/01/2014 à 16:38**

Bonjour,

Du moment que vous étiez présente sur la période considérée, normalement, vous avez droit au versement de la prime si elle concerne tous les salariés...

Par **Juriste-social**, le **29/01/2014 à 18:33**

Bonjour,

Durant votre préavis vous devez continuer à percevoir normalement votre salaire. Si cette prime a été versée à tous, il conviendra de la réclamer à l'employeur par courrier RAR.

Par **P.M.**, le **29/01/2014** à **19:15**

J'ajoute que peu importe la date du versement aux autres salariés s'il était retardé puisque vous étiez présente au moment de son attribution...